

Le petit journal de la Valla

Bulletin d'information municipal

Site : [Http://www.la-valla-en-gier.fr](http://www.la-valla-en-gier.fr)

N° 61
SEPTEMBRE 2016

LE MOT DU MAIRE

REGRETS

Je suis désolé de vous informer que certaines structures de loisirs ou autres, créées par la commune, avec vos impôts, sont continuellement détériorées par des individus peu scrupuleux (abri du pèlerin, terrain de boule, WC ...).

Il est très difficile d'identifier les personnes, n'étant pas présent au moment des faits ! Bien entendu « ce n'est pas nous, ce sont les autres ».

Désormais ces structures ne seront pas remises en état. Il est regrettable que le manque de respect de ces personnes détériore l'image de notre village.

Votre Maire

Jean Claude FLCHAT

MICRO CRÈCHE LA VALLA EN GIER

BÉBÉ ET COMPAGNIE - LA CLÉ DE CHAMPS

Micro crèche la Clé des Champs pour bambins de 2 mois et demi à 3 ans, toute la semaine, et de 4 ans à 6 ans les mercredis et les vacances scolaires.

Bébé et Compagnie
Micro crèche Bébé et Compagnie- La Clé des Champs
2 bis rue du Frère François 42131 La Valla en Gier
Structure Eco citoyenne et Eco Responsable

Pour toute demande d'inscription ,
Nous contacter au 09/80/44/67/36 ou au 09/54/64/22/19 ou
09/82/32/07/98 ou à l'adresse bebecompagnie@laposte.net

Horaires flexibles de 7h30 à 18h30

Repas BIO quotidiens

Places réservées aux entreprises

Usage de Couches lavables

Structure réalisée avec le soutien de la commune de la Valla en Gier, de la Caf de St Etienne

Structure Eco citoyenne et Eco Responsable

Pour toute demande d'inscription pour Septembre 2016, vous pouvez d'ores et déjà nous contacter au **09.80.44.67.36** de 7h00 à 18h30

Et aussi au **09.54.64.22.19** à St Chamond ou au **09.82.32.07.98** à Châteauneuf

bebecompagnie@laposte.net

Coordinatrice Bébé et Compagnie
Nathalie Fosse

FÊTE DE LA CHÈVRE

Dimanche 28 août 2016

Le Comité des Fêtes de LA VALLA EN GIER à organisé la 14^{ème} édition de la «Fête de la chèvre».

Comme vous avez pu le remarquer, cette année nous avons dû appliquer les recommandations préfectorales de Sécurité Vigie Pirate. Cela nous a occasionné quelques réaménagements pour l'accès à la fête. Le plus important est que celle-ci se soit bien déroulée.

Fête qui est organisée avec le concours du Conseil Départemental de la Loire, de La Chambre d'agriculture de la Loire, la RUSE, le Syndicat caprin, de l'Association « La Chèvre laitière », du Parc du Pilat, et en partenariat avec L'AOP CONDRIEU.

Nous ont fait l'honneur d'être présents, notre député, François ROCHEBLOINE, notre Conseillère Départementale du canton du Pilat, Valérie PEYSSELON, la Présidente du Parc Naturel Régional du Pilat, Michèle PEREZ, le Président de l'AOP Condrieu, Claude BOUCHER, élus et maires des communes voisines et des divers Présidents des syndicats caprins. Tous se sont exprimés et ont apporté leurs soutiens aux producteurs et éleveurs caprins.

La Chambre d'agriculture de la Loire a organisé à cette occasion et pour la 9^{ème} année consécutive, le concours départemental de fromages de chèvres. 26 producteurs venant du département et des départements limitrophes (Charolais, Roannais...) ont concouru pour l'obtention d'un prix d'excellence dans le domaine du fromage de chèvre.

Le jury et les élus présents ont remis les prix aux lauréats de chaque catégorie.

A noter, la participation importante des éleveurs de la Loire des exploitations de Saône et Loire qui ont présenté des échantillons dans la catégorie "Charolais" et les exploitations du Rhône pour la catégorie "Rigotte de Condrieu"

Tous les fromages présentés au concours étaient des fromages de qualité tant sur le plan de l'aspect extérieur qu'au niveau de la qualité de la pâte avec très peu de défauts constatés.

C'est le travail fourni par les producteurs fermiers, avec un souci permanent d'améliorer la

qualité de leurs produits, qui permet d'avoir un concours aussi relevé !

Les exploitations se sont partagées les 24 remises.

Trois agriculteurs parmi les moins expérimentés ont également obtenu des médailles !

M. Jean Baptiste MOINE, en était le nouveau président du jury.



Élus et producteurs primés réunis

Dans la continuité de l'année 2015 où nous voulions apporter une note plus gastronomique à notre fête, trois chefs cuisiniers de notre région ont ainsi participé :

- ∞ **Julien Thomasson**, Restaurant les Ambassadeurs à Saint-Chamond
- ∞ **Éric GRAIL**, Restaurant chez Jean Marie, à Chavanol, Doizieux
- ∞ **Jean Louis DURIEU**, cuisinier traiteur à Saint Chamond et qui a également confectionné le repas de cette année.

Tous trois ont chacun effectué une démonstration de recette à base de produits du terroir et de fromages primés au Concours Départemental, qui s'est suivi d'une dégustation en public.



Éric GRAIL et J-L DURIEU en démonstration

Une nouveauté pour les buvettes : dans un esprit d'écologie, la mise à disposition aux visiteurs de verres réutilisables gravés au sigle de la fête de la chèvre, consignés au prix de 1€, que l'on peut garder en souvenir ou rendre en échange des 1€. Véronique et Cathy ont mis en place cette nouveauté qui se généralisera à l'avenir dans toutes les manifestations.

Danielle, Michelle et Bernard toujours présents à la buvette de la cure.

Maurice, Pierre et Michel à la buvette de la salle polyvalente.

Sans oublier l'équipe des dames, Jeannine, Christine, Valérie, Odette, Josette et toutes les autres préparant les repas.

Aussi Stéphane et Jean Michel, les hommes de l'ombre, ont ensemble participé à l'installation et au bon déroulement de la fête.



L'exposition de chèvres Angora

La batteuse toujours présente avec l'équipe de Robert Fara, aidée par la nouvelle génération, Théo.

Danielle, Maryline et Yoann ont quant à eux animé les jeux et maquillages.

Jérémie, Adrien et Damien au jus de pomme (400kg pressés).

L'association musicale **La BANDE A MAURICE**.

La restauration où un peu moins de repas ont été servis cette année, mais toujours très appréciée.

Encore un grand merci à l'équipe de Jean Philippe GENTHIAL, et l'association des motos qui ont organisé les parkings et navettes sans être réellement présents à la fête.

Tout cela nous encourage à poursuivre notre engagement auprès des éleveurs, à faire découvrir le monde agricole et ce métier de chevrier, et nous permet aussi de valoriser et de faire connaître notre commune.



La chèvre des glaciers

Comme chaque année nous proposons aux Vallaudes et Vallauds désirant exposer leurs créations ou participer à l'organisation de la fête de nous contacter et en seront les bienvenus. Pour tout renseignement contacter la mairie.

RÉSULTAT CONCOURS DE FROMAGES FERMIERS ANNÉE 2016



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉLEVEURS CAPRINS DE LA LOIRE

Catégorie Frais

- Médaille d'Or** : Ferme RESSINS de NANDAX
- Médaille d'Argent** : M. François VEROT - St Romain Les Atheux
- Médaille d'Argent** : GAEC du MONT - St Chamond
- Médaille d'Argent** : Gilles BERCHOUX - Montagny
- Médaille de Bronze** : Mme Carole PIERRE - St Alban les Eaux.
- Médaille de Bronze** : GAEC BLANC CABRI Bessey

Catégorie Mi-sec

- Médaille d'Or** : M. François VEROT - St Romain Les Atheux
- Médaille d'Argent** : Francis BERNE- Thélis la Combe
- Médaille de Bronze** : GAEC "Raconte moi une chèvre" - St Barthélemy Lestra
- Médaille de Bronze** : GAEC DE LA CABRIOLE - Pélussin.

Catégorie Affiné

- Médaille d'Or** : Natalie et Sébastien CHAIZE - Sail les Bains

- Médaille d'Argent** : Francis BERNE- Thélis la Combe
- Médaille d'Argent** : GAEC "Raconte moi une chèvre" - St Barthélemy Lestra
- Médaille de Bronze** : GAEC du MONT - Saint Chamond
- Médaille de Bronze** : Mme Carole PIERRE - Saint Alban les Eaux.
- Médaille de Bronze** : Gilles BERCHOUX - Montagny

Catégorie Rigotte de Condrieu AOP

- Médaille d'Or** : GAEC DU CABRIDOU - Sainte Croix en Jarez
- Médaille d'Argent** : GAEC DE LA CABRIOLE - Pélussin
- Médaille de Bronze** : GAEC DU MONT - Saint Chamond

Catégorie Charolais AOC

- Pas de médaille d'Or**
- Médaille d'Argent**: Natalie et Sébastien CHAIZE SAIL LES BAINS
- Médaille de Bronze** : Gilles BERCHOUX - Montagny

Catégorie spécialités

- Médaille d'Or** : GAEC "Raconte-moi une chèvre" - Saint Barthélemy Lestra
- Médaille d'Argent** : GAEC DU CABRIDOU - Sainte Croix en Jarez
- Médaille de Bronze** : GAEC DU MONT - Saint Chamond

CHORALE L'ANDEOLAISE



Accueil et reprise des répétitions **mardi 13 Septembre** à 20h, salle Renée Peillon.

Nous avons besoin d'étoffer le groupe, aussi n'hésitez pas à vous informer et à venir nous rejoindre pour 2 séances découvertes.

Vous pourrez alors écouter ou chanter, ou tout simplement faire connaissance et passer un bon moment de convivialité.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Jean-Paul TARDY au 04 77 20 01 75.

ORGANISE PAR LE COMITE DES FÊTES



Repas savoyard Et soirée dansante Avec **ÉRIC** - Musique de variétés

Samedi 12 novembre 2016

19 h30 salle POLYVALENTE

-Menu-
Apéritif
*Poulet Gaston Gérard (façon
savoyarde)*
Polenta
Dessert
Café
(Boissons non comprises)

Prix unique : 25 €
Par personne

(Possibilité hot-dog pour les enfants)

Inscription conseillée
Avant le 1^{er} novembre 2016
Auprès du comité des fêtes en Mairie ou
auprès d'Isabelle Tel : 04.77.20.01.56
Ou 06.32.06.17.45.

Suite aux demandes importantes de l'année précédente,
prévoyez sans attendre votre inscription

A F R

Association Familles Rurales

La Maison des Trolls

afrlavallaengier@orange.fr

<http://www.famillesrurales.org/la-valla-en-gier>

15 heures d'animation pour les 15 ans du centre

Les animatrices fêtent les 15 ans de la structure le **24 septembre 2016**.

Un appel est donc lancé: toutes les personnes ayant fréquenté la structure de près ou de loin peuvent apporter leurs témoignages (petites lettres, photos.....) afin de mettre en place une grande exposition.

Toutes ces infos peuvent être dès à présent déposées dans la boîte aux lettres de l'AFR ou apportées aux animatrices. (*Ne pas oublier de mettre son nom pour que nous puissions rendre ces docs après utilisation*)

ÉCOLE NOTRE DAME DES VICTOIRES

Rentrée à l'école Notre-Dame des Victoires

Les vacances sont terminées et les 140 élèves de l'école et leurs parents sont attendus jeudi 1^{er} septembre à 8 h30 dans la cour de l'école.

Cette année, nous accueillons trois nouvelles enseignantes : Edwige Chouvenc, qui remplace Alix Roux, en congé parental ; Andréa Suzat, qui assure le quart de temps de Marianne Seytre et Geneviève Chalayer, la décharge de direction de Céline Bissardon.

Nous leur souhaitons la bienvenue ! Bonne rentrée à tous !



L'équipe enseignante

A noter :

Jour de décharge de la directrice : le mardi.
Ecole Notre-Dame des Victoires, 1 rue Marcellin-
Champagnat, 42131 La Valla-en-Gier
04.77.20.08.49 - ecole.valla@wanadoo.fr

LACIM

Vous pouvez appeler Mme BADARD au 04-
77-20-02-94 ou Mme FREYCON au 04-77-20-05-
88.

Site internet : www.lacim.fr

INFORMATIONS SPORTIVES

TENNIS DE TABLE



➤ INSCRIPTION SAISON 2016/2017 :

Inscriptions les **7 et 9 septembre** de 18h à 19h
salle polyvalente.

Certificat médical obligatoire

2 équipes sont inscrites en compétition en D2 et
en D3 (D=départemental)

Pour le moment il semblerait manquer un joueur
pour la D3, aussi nous comptons sur de nouvelles
inscriptions.

Entraînements, hors vacances scolaires, les
vendredis à partir de 18h salle polyvalente.

Cette nouvelle saison sera marquée par les
festivités des 30 ans du club créé en 1987...



GYMNASTIQUE FEMININE

Reprise des cours le **lundi 12 septembre** à
18h30 à la Salle Polyvalente. Pensez à apporter un
certificat médical.

JUDO

Séance d'inscription supplémentaire le **lundi**
05 Septembre de 17h30 à 19h à la salle polyvalente.

Reprise des cours le **lundi 12 Septembre** de
17h15 à 18h15.

ZUMBA ET MODERN JAZZ

Reprise des différents cours le **jeudi 15**
Septembre :

- 17h-18h pour les 2011/2012;
- 18h-19h pour les 2008/2009/2010;
- 19h-20h pour les 2004/2005/2006/2007;
- 20h-21h pour les adultes.

Rappel: les certificats médicaux sont
obligatoires dès le premier cours

Si vous souhaitez vous inscrire veuillez
contacter Stéphanie au 06.83.29.03.93 ou Julie au
06.32.89.84.24

INFORMATIONS MUNICIPALES

LUDOBUS

Horaire de passage : 11h à 12 h

Parking Marcellin Champagnat

Les jeudis :

22 Septembre

20 Octobre

17 Novembre

15 Décembre

BIBLIOTHÈQUE

Permanences bibliothèque :

Mardis de 16h à 18 h

Mercredis de 17h à 18 h

Vendredis 19h à 20 h

Permanence le **samedi matin de 10 h à 11 h :**

15 Octobre

10 Décembre

7 Janvier

4 Février

4 Mars

Vous pouvez nous joindre aux heures des
permanences au 04.77.94.47.38

✉ bibliothequelavallaengier@orange.fr

La bibliothèque de La Valla organise un spectacle de marionnettes pour les enfants de 3 à 8 ans :

RIRI L'explorateur et la sorcière Ciboulette

Le mercredi 19 octobre 2016 à 14h30

Salle polyvalente

Entrée gratuite

C'est le Théâtre Coccinelle de Pont de Claix que nous avons accueilli en 2014 qui présentera ce spectacle

Merci au maire et à la municipalité qui prennent en charge le coût du spectacle.

GROUPEMENT DES PARTICULIERS PRODUCTEURS D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

Le GPPEP est une association loi 1901 d'intérêt général, qui a pour but d'accompagner et de soutenir ses adhérents, tout au long du processus permettant d'être un producteur d'électricité photovoltaïque.

Si vous avez besoin d'informations sur le photovoltaïque, de conseils techniques ou juridiques pour dimensionner une installation, nous pouvons vous aider. Tel : 0970 440 345

Site Web : <http://gppep.org>

VIE PRATIQUE

A LOUER - APPARTEMENT COMMUNAL

A louer dans ancienne école publique

6, Rue du Frère François

Appartement en duplex

T4 - 92 m²

Loyer mensuel : 499.96 € de loyer + 80 € de charges (chauffage + ordures ménagères)

Disponible au 26 septembre 2016

Pour toute demande d'information s'adresser en mairie.

*

A louer jardin proximité bourg

S'adresser en mairie

TARIF SALLE POLYVALENTE ET SALLE RENÉE PEILLON

La réservation de la salle devient ferme et irrévocable (sauf cas de force majeure) après le paiement d'un acompte égal à 50 % du tarif de location. Les tarifs changent au 1^{er} Janvier 2016, ils seront les suivants :

	SP	SRP	SP + SRP
Caution	230 €	230 €	230 €
Location aux particuliers	280 €	120 €	330 €
Apéritif	80 €	40 €	NON
Ménage par employée communale	110 €	70 €	150 €
Location du samedi soir au lundi matin (si pas de tennis de table ou autre manifestation le dimanche matin)	400€	NON	NON
Location aux associations	190 €	120 €	230 €
Ménage par employée communale	110 €	70 €	150 €

SYSTÈME D'ALERTE AUTOMATISÉ

La commune de La Valla-en-Gier adhère au système d'alerte automatisée mis en place par le Syndicat Intercommunal du Pays de Gier.

Ce service nous permettra de vous alerter en cas d'événements majeurs se produisant sur notre commune (alertes météo, problèmes sanitaires, etc. ...).

Nous utiliserons différents moyens de communication (téléphone fixe, portable et email).

Aussi, si vous êtes intéressés et si vous n'êtes pas dans l'annuaire, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer vos coordonnées, soit par mail, soit en remplissant l'imprimé disponible en mairie.

DÉCLARER SES RUCHES



mesdemarches.agriculture.gouv.fr

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



DECHETS MENAGERS-DECHETS VERTS : LES BRULER, C'EST UNE INFRACTION

A une époque où les collectes de déchets n'existaient pas, les gens avaient coutume d'éliminer leurs détritrus par le feu. Aujourd'hui, des collectes sont organisées dans toutes les communes de France, des déchèteries ont été créées un peu partout et la loi interdit toute élimination de déchets par brûlage à l'air libre.

Malheureusement, l'incinération reste une pratique utilisée par certains particuliers et par certaines entreprises peu scrupuleuses.

Comme les effets des fumées sur la santé ne sont pas perceptibles immédiatement, la grande majorité des gens ne s'en inquiètent pas... Tout comme le nuage de Tchernobyl, les effets ne s'arrêtent pas à la propriété du brûleur, ils envahissent l'atmosphère et se dissipent plus ou moins selon le temps.



Le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de **substances polluantes, dont des gaz et particules**. Le brûlage des déchets verts, à la combustion « peu performante », émet également des particules **qui véhiculent des composés cancérigènes** comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.

Les bois peints, les papiers glacés, les plastiques, résidus de construction, PVC, polystyrène, sacs de ciments etc., lorsqu'ils brûlent, dégagent des substances toxiques et cancérigènes (métaux lourds et dioxines) qui sont disséminés dans l'air et peuvent polluer les prairies et le lait des vaches !

Rappelons que l'incinération sauvage d'un kilo de déchets ménagers pollue l'environnement autant que le traitement de 10 tonnes des mêmes ordures dans une usine d'incinération moderne équipée de filtres.

Pour rappel, l'incinération sauvage est une infraction au règlement sanitaire départemental (RSD) et passible d'une amende de 450 € pour contravention de 3^{ème} classe.

Tous les détritrus dont la destruction par brûlage est très polluante doivent impérativement être évacués à la déchetterie.

DÉCHÈTERIES

Horaires d'ouverture de la déchèterie

Période d'été -1^{er} avril au 31 octobre

Lundi: Fermé le matin Après-midi : 14h à 19h

Mardi au vendredi: 10h à 12h-14h à 19h

Samedi : 9h30 à 12h - 14h à 19h

Dimanche : 9h30 à 12h Fermé Après-midi.

Période d'hiver du 1^{er} Novembre Au 31 mars

Horaires identiques, **fermeture à 18h.**

Déchèteries fermées les jours fériés.

INTERDICTION DES USAGERS NON MENAGERS ET DES CAMIONS PLATEAUX EN DÉCHETTERIE

Dans le cadre de sa compétence gestion des déchets, Saint-Etienne Métropole compte 11 déchetteries sur son territoire. L'exploitation a été

confiée via un marché à l'entreprise SERMACO qui doit faire appliquer le règlement intérieur, identique pour toutes les déchetteries.

Le règlement intérieur différencie deux types d'usagers :

- Usagers ménagers : Habitants de Saint-Etienne Métropole

- Usagers non ménagers : artisans, commerçants, associations, administrations, personnes travaillant pour le compte de particuliers et se faisant payer en Chèque Emploi Service...autrement dit tous les non ménages.

Conditions d'accès :

- Pas de limite pour les ménages
- Maximum un mètre cube de déchets triés par jour pour les non ménagers (hors déchets dangereux).
- Le Conseil de Communauté en date du 11 mai 2016 a modifié le règlement intérieur des déchetteries qui prévoit l'interdiction dès le **1^{er} janvier 2017** :
 - ∞ **d'accès des usagers non ménagers en déchetteries**
 - ∞ **de tous les camions plateaux : usagers ménagers et non ménagers**

DÉCHETTERIE MOBILE

Bilan de la déchetterie mobile du 04 juin 2016.

La fréquentation a été identique à 2015. 70% des apports ont eu lieu le matin jusqu'à 13 heures avec un pic de fréquentation à l'ouverture.

Le site retenu est excentré du Bourg mais vaste et permet la mise en place d'un dispositif assez opérationnel.

Tonnage global en hausse : + 9 %, le tonnage à l'habitant reste très élevé et supérieur aux autres déchetteries mobiles : 8.45kg/habitant.

Cette année, on note une augmentation sensible de la ferraille (+80 %), une baisse du bois (-80 %) mais surtout une très forte hausse des apports toxiques et plus particulièrement de peintures.

DÉNOMINATION NUMÉROTATION DES VOIES ET HAMEAUX

Il y a quelques années, nous avons nommé et numéroté toutes les rues de notre village.

Aujourd'hui, la qualité de l'adresse est devenue primordiale dans l'accès aux services publics de secours, aux services de soins à la personne, à l'accessibilité au très haut débit, aux livraisons à domicile,

Une adresse de qualité et normalisée permet une géolocalisation, une précision de la cartographie de la commune, l'accessibilité des lieux touristiques et une rapidité d'intervention

C'est pourquoi, la municipalité a décidé en partenariat avec La Poste de procéder à la dénomination de toutes les voies puis à la numérotation des voies, hameaux et habitations.

RECENSEMENT

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire inscrire entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, conduite accompagnée, baccalauréat, CAP ...

Se présenter en Mairie avec le livret de famille des parents et un justificatif de domicile.

INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES

Les personnes nouvellement installées sur la commune ou non inscrites peuvent s'inscrire jusqu'au **31 décembre 2016** aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

SITE INTERNET DE COVOITURAGE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Saint-Etienne Métropole a contribué activement à la création d'une plateforme internet régionale de covoiturage, portée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis début avril, nous bénéficions d'un site internet de recensement des offres de covoiturage sur le territoire :

www.covoiturage-saint-etienne-metropole.fr

LIGNE DE MARCHE LA VALLA - SAINT CHAMOND

Aller :

8H30 Place de la Mairie
8H35 Barrage de la Rive
8H45 Place Germain Morel

Retour:

11H30 Gare Routière (Place Jean Moulin)
11H40 Barrage de la Rive
11H45 Place de la Mairie.

Calendrier de Septembre à Décembre 2016

Jeudi 1 ^{er} septembre	Jeudi 15 septembre
Jeudi 29 septembre	Jeudi 13 octobre
Jeudi 27 octobre	Jeudi 10 novembre
Jeudi 24 novembre	Jeudi 8 décembre
	Jeudi 22 décembre

CORRESPONDANCE DE PRESSE

ANNIE PRAT

Pour la contacter

☎ : 04 77 20 06 65

☎ : 06 60 32 22 59

✉ prat.annie42@orange.fr

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Lundi et Mardi : 8h30 à 12h

Mercredi : 8h00 à 12h

Sauf le premier mercredi du mois

Jeudi : 8h30 à 12h et de 14h à 18h30.

Vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

☎ 04.77.36.08.58

✉ communelavallaengier@orange.fr

NOS COMMERCES DE PROXIMITÉ



ÉPICERIE PRIMEUR

Horaires d'ouvertures

Mardi et jeudi : 9h-12h / 17h - 19h

Mercredi, vendredi et samedi: 9h - 12h

Dimanche : 9h - 12h / 17h30 - 19h30

Ouvert tous les jours fériés de 9h à 12h

Possibilité de livraison à domicile.

Sylvie

☎ 06.67.66.90.12.



BUREAU DE POSTE et CAFÉ DE LA POSTE

Les Matins de 7h30 à 13h30.

Gilles VAUDOIRE

☎ 04.77.20.02.30



COIFFURE : Le Salon de Virginie

☎ 04.77.20.01.15.

Horaires d'ouvertures

Mardi et jeudi: 8h30-12h et 13h30

Jusqu'à 19h sur Rendez vous

Vendredi: 8h30-12h 13h30-18h

Sur rendez-vous à partir de 7h

Samedi: 8h00-15h non stop



ATELIER POTERIE

La Gerbe

Françoise SAVARINO

☎ 04.77.20.00.03.



BOULANGERIE L'épi Vallaud

Adeline et Nicolas RIFELDE

☎ 09.53.59.25.20

Horaires d'ouvertures

Mardi au vendredi: 6h30 - 13h / 15h30 - 19h

Samedi: 6h30 - 13h / 16h - 19h

Dimanche: 7h - 13h



AUBERGE DE LA BARBANCHE

Madame et Monsieur Christian BRUN
Le Plateau de la Barbanche
La Valla-en-Gier
42100 SAINT-ETIENNE
Fermé le mardi
☎ 04.77.20.40.43
aubergebarbanche@orange.fr



AUBERGE DE LA JASSERIE

Commune de la Valla en Gier
Alain & Jean-Marc MASSON
42660 LE BESSAT
☎ 04.77.20.40.16



BAR/RESTAURANT "LE PETIT BOURGET"

Téléphone Fixe: 09 84 23 63 45
Téléphone Portable: 06 33 01 62 74
Site Internet: www.lepetitbourget.com

*Les commerçants ou artisans de notre commune
désirant être inscrits sur la liste de proximité sont
invités à nous transmettre leurs coordonnées en
mairie.*

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

THEVENET Eva, Bérieux, née le 24 juin à Saint-Chamond

TOURNYOL DU CLOS Eulalie Constance Marie,
Le Planil, née le 14 juillet à Saint-Chamond

ROSSIGNOL Léo, Le Crozet, né le 8 août à Firminy

MARIAGES

**Stéphane Robert Marcel WATTREMEZ et Sophie
Joëlle Michelle LEFRANÇOIS** le 30 juillet

Julien Jean Louis GENEST et Justine JAMET le
6 août

TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

Jean Louis Marie DEGRAIX décédé à Saint-Chamond le 31 mai

Marcel AVRIL décédé à Saint-Chamond le 12 juin

Pour des raisons d'économies substantielles, Le petit journal est imprimé en noir et blanc. Vous pouvez le retrouver en couleur sur le site.

Disponible sur site : <http://www.la-valla-en-gier.fr>

Dépôt légal : Septembre 2016 - Imprimé en France - Imprimeur :
Mairie de La Valla-en-Gier 42131 - Directeur publication et
Rédacteur en chef : Michel LEGRAND